

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-et-un, le deux décembre à quatorze heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni, en session ordinaire dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, sous la présidence de Gérard PONS,

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR	X	
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE		X
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT		X
M. Alain BURNET	X	
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC (<i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
M. Michel DOUBLET (<i>suppléant de Christophe SUEUR</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental	X	
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20211202-D202123-BF

Reçu le 08/12/2021

Publié le 08/12/2021

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	7
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes Pour :	5
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2021/23**OBJET : Décision Modificative n°2**

Considérant le Budget Primitif 2021,

Considérant Décision Modificative n°1 pour 2021,

Considérant le projet de Décision Modificative n°2 pour 2021

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

AR Prefecture

017-200073690-20211202-D202123-BF

Reçu le 08/12/2021

Publié le 08/12/2021

DECIDE :

- D'approuver la décision modificative n°2 au Budget Primitif 2021 ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6226- Honoraires (Etudes d'opportunités)			
023 - Virement à la section d'investissement			
Total	-		-
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
165 Dépôts et cautionnements reçus	10 900,00	165 Dépôts et cautionnements reçus	10 900,00
2031 Frais d'études Op Eq n°20193 Etude d'alménagement	- 35 000,00		
2031 Frais d'études	15 000,00		
2183 Matériel informatique	20 000,00		
2315 Installation, matériel et outillages techniques Op Eq n°20191 Réhabilitation des vannes d'aqueducs	50 000,00	1313 Subvention du Département Op Eq n°20191 Réhabilitation des vannes d'aqueducs	50 000,00
Total	60 900,00		60 900,00
TOTAL TOUTES SECTIONS	60 900,00		60 900,00

Adopté à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

4.

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 200073690 -- 2021 ___

- - - - -

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : ___ / ___ / 2021

Publié ou Notifié le : :

___ / ___ / 2021